



**IL VOUS EST DEMANDE DE VOTER**

Dossier du BHI AB-4/S-5, S-8

**LETTRE CIRCULAIRE 67/2014**  
**19 septembre 2014**

**APPROBATION DES NOUVELLES EDITIONS DES PUBLICATIONS DE L'OHI :**  
**S-5 Ed. 11.1.0 – Normes de compétence pour les hydrographes**  
**S-8 Ed. 3.1.0 – Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine**

Références :

- A. Publication S-5 de l'OHI - *Normes de compétence pour les hydrographes*
- B. Publication S-8 de l'OHI – *Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine*
- C. Lettre circulaire de l'OHI 57/2014 du 12 août – *Résultat de la 6<sup>ème</sup> réunion du comité de coordination inter-régional (IRCC-6)*
- D. Résolution 2/2007 de l'OHI - *Principes et procédures pour la modification des normes et spécifications techniques de l'OHI*
- E. Lettre circulaire de l'OHI 11/2014 du 3 février - *Publications S-5 Ed. 11.1.0 & S-8 Ed. 3.1.0 de l'OHI « Normes de compétence pour les hydrographes » et « Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine »*
- F. Lettre circulaire 15/2014 du 10 février – *Séminaires des parties prenantes sur le renforcement des capacités et sur les normes de compétence.*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément à son mandat et à son programme de travail, le comité international FIG/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) a examiné et revu les publications de l'OHI S-5 (référence A) et S-8 (référence B). Les publications révisées ont été approuvées par la 6<sup>ème</sup> réunion du comité de coordination inter-régional (référence C).

2. Le processus de révision a suivi la procédure de consultation des Etats membres et des parties prenantes comme indiqué en référence D, par lettre circulaire et par le biais des séminaires des parties prenantes sur le renforcement des capacités et sur les normes de compétence (cf. références E et F). Les commentaires reçus et le résultat des séminaires ont été examinés par l'IBSC à sa 37<sup>ème</sup> réunion en avril à Tokyo (Japon). Un grand nombre de commentaires dépassaient le cadre de la révision actuelle et seront examinés à la prochaine révision des normes, qui est déjà en cours.

3. La révision actuelle porte principalement sur l'introduction et les appendices des S-5 et S-8, afin d'inclure les clarifications nécessaires et d'améliorer les aspects suivants pour faciliter l'organisation des programmes :

- Procédure d'homologation d'un programme ;
- Processus d'examen sur place ;
- Description des travaux de terrain et exercices pratiques ;
- Reconnaissance des formations à distance et mixte en tant que méthodes d'enseignement ;
- Délais :

- Période pendant laquelle un programme est enseigné,
  - Durée minimum d'un programme,
  - Cadre temporel de l'homologation ;
- Correction des références, des erreurs typographiques et de certains doublons ou incohérences ;
  - Mise à jour des modèles de certificats et du formulaire d'évaluation annuelle.

4. La révision actuelle n'a pas changé l'essentiel des normes (le programme).

5. Notant l'aval de l'IRCC, les Etats membres sont invités à examiner et à approuver le projet mis à jour de la S-5 (édition 11.1.0) et de la S-8 (édition 3.1.0), qui sont disponibles sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante : [www.iho.int](http://www.iho.int) > Normes et publications > Téléchargement > Projets de publications en attente de l'approbation des Etats membres. Les textes sont disponibles en anglais seulement.

6. Il est demandé aux Etats membres de faire part de leur décision en renvoyant le bulletin de vote, fourni en annexe à cette lettre **avant le 15 novembre 2014**. Une fois approuvé, la date d'adoption effective des normes révisées sera le 1<sup>er</sup> décembre 2014. Ceci permettra que les institutions en quête d'homologation ou de re-homologation de leurs cours pour le cycle d'examen 2015 soumettent leurs programmes à l'IBSC sur la base de la version révisée des normes pertinentes.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Mustafa IPTES  
Directeur

**Annexe :** Formulaire de réponse

**APPROBATION DES NOUVELLES EDITIONS DES PUBLICATIONS DE L'OHI :**  
**S-5 Ed. 11.1.0 – Normes de compétence pour les hydrographes**  
**S-8 Ed. 3.1.0 – Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine**

**Formulaire de réponse**

(A retourner au BHI avant le **15 novembre 2014**)

Mél : [info@iho.int](mailto:info@iho.int) – Télécopie : +377 93 10 81 40

Etat membre :

Contact :  Mél :

**ADOPTION DE L'EDITION 11.1.0 DE LA S-5**

1. Approuvez-vous l'adoption de l'édition 11.1.0 de la S-5 – *Normes de compétence pour les hydrographes* ?

OUI

NON

**ADOPTION DE L'EDITION 3.1.0 DE LA S-8**

2. Approuvez-vous l'adoption de l'édition 3.1.0 de la S-8 – *Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine* ?

OUI

NON

Commentaires (le cas échéant)

